



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

5042 / 2023



O: Eserpiti - Nath

Valence d'Agen, le 30 Mars 2023

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES DEUX RIVES (SCOT)

A

Communauté de Communes des Deux Rives
Monsieur le Président
2 rue du Général Vidalot

82400 VALENCE D'AGEN Cédex

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L 153-16, L 153-17, L 153-18 et R 153-6 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis du SCOT des Deux Rives.

Après avoir procédé à une instruction minutieuse du projet de PLUI-H, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du SCOT des Deux Rives,



Jean-Michel BAYLET